COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 MARS 2024

LE STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE DE SOORTS-HOSSEGOR

À compter du 1er avril, le stationnement redevient payant à Soorts-Hossegor et sera cette année étendu sur de nouvelles zones au niveau de l'hypercentre.Trouver plus facilement une place pour se garer en centre-ville et accéder aux commerces, c'est l'objectif de cette nouvelle extension du stationnement payant. En effet, ce dispositif vise à améliorer la qualité de l'espace public en permettant de décongestionner le centre-ville très attractif, notamment en haute saison :

- Il favorise la rotation des véhicules (avec des tarifs dissuasifs au-delà de 2h en hypercentre et de 4h en périphérie).
- Il incite à l'usage des mobilités douces (marche, vélo, etc.).
- Il encourage à investir davantage les parkings gratuits situés en dehors des secteurs très fréquentés.

Les contrôles seront assurés par une société

Pour accompagner cette extension du stationnement, la municipalité a choisi de déléguer la gestion technique du parc horodateurs et les contrôles de stationnement payant. Un marché public a été lancé pour sélectionner la société qui sera mandatée pour assurer cette mission en 2024.

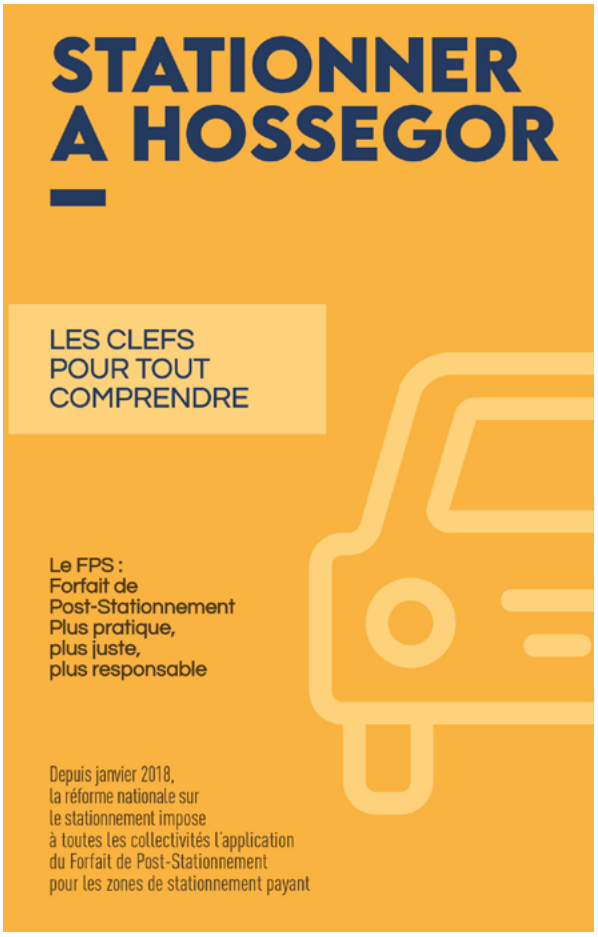

BON À SAVOIR

Vous habitez à Soorts-Hossegor en résidence principale ? Vous pouvez bénéficier d'une heure de stationnement gratuit chaque jour en zone réglementée entre 10h et 19h, sachant que le stationnement est gratuit en dehors de ces créneaux.

Modalités et informations sur le site de la ville soorts-hossegor.fr à la rubrique « Mobilité et stationnement » ou directement sur la plateforme :
hossegor.my-parking-assistant.com

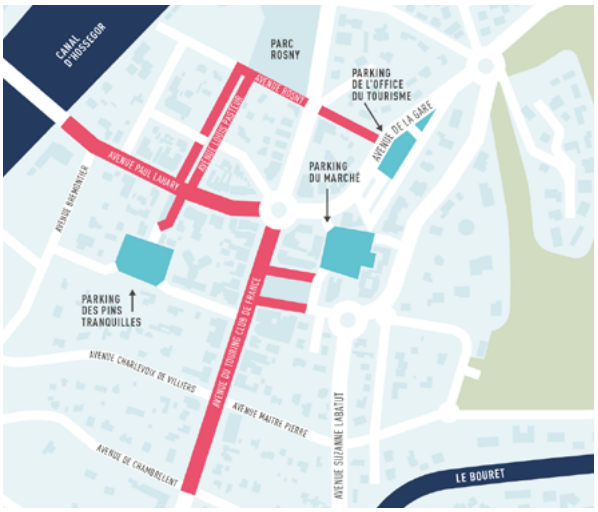

Hôtel de Ville
18 avenue de Paris, 40150 Soorts-Hossegor
05 58 41 79 10 I accueil-mairie@hossegor.fr
www.soorts-hossegor.fr

Contact
Justine Gabbiani
communication@hossegor.fr
06 08 84 80 83